

Projet de SAGE Lignon du Velay - Règlement



Le projet de SAGE est constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), pièce stratégique qui exprime le projet retenu par la CLE, et du règlement, qui renforce certaines dispositions prioritaires par des règles.

Ces documents ont été produits au cours de l'année 2016 avec le travail du Comité de rédaction, du bureau de la CLE et de la CLE, puis soumis à la consultation en 2017 et 2018 avant que le projet final soit validé par la Commission Locale de l'Eau le 26 octobre 2018.

Auteurs du document : SICALA de Haute-Loire

Diffuseur des métadonnées : SICALA de Haute-Loire, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Règlement, Règlement, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, POLITIQUE DE L'EAU ET GESTION DE L'EAU

Date : 2018-10-26

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-159425

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/reglement_SAGE_Lignon_final.pdf

Commune : ARAULES (43007), CHAMPCLAUDE (43053), CHAUDEYROLLES (43066), CHENEREILLES (43069), DUNIÈRES (43087), FAY-SUR-LIGNON (43092), GRAZAC (43102), LAPTE (43114), LE CHAMBON-SUR-LIGNON (43051), LE MAS-DE-TENCE (43129), LES VASTRES (43253), LES VILLETES (43265), MAZET-SAINT-VOY (43130), MONISTROL-SUR-LOIRE (43137), MONTFAUCON-EN-VELAY (43141), MONTREGARD (43142), QUEYRIÈRES (43158), RAUCOULES (43159), RIOTORD (43163), SAINT-BONNET-LE-FROID (43172), SAINTE-SIGOLÈNE (43224), SAINT-FRONT (43186), SAINT-JEURES (43199), SAINT-JULIEN-MOLHESABATE (43204), SAINT-MAURICE-DE-LIGNON (43211), SAINT-PAL-DE-MONS (43213), SAINT-ROMAIN-LACHALM (43223), TENCE (43244), YSSINGEAUX (43268), DEVESSET (07080), MARS (07151), SAINT-AGRÈVE (07204), SAINT-ANDRÉ-EN-VIVARAIS (07212), SAINT-CLÉMENT (07226), MARLHES (42139), SAINT-RÉGIS-DU-COIN (42280)

Département : HAUTE-LOIRE (43), ARDECHE (07), LOIRE (42)

Région : AUVERGNE (83), RHONE-ALPES (82)

Masse d'eau : LA DUNIERES DEPUIS DUNIERES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE LIGNON (GR162), LE LIGNON-DU-VELAY AU COMPLEXE DE LAVALETTE (GR161b), LE LIGNON-DU-VELAY DEPUIS LE COMPLEXE DE LAVALETTE JUSQU'A SON EXUTOIRE (GR161c), LE LIGNON-DU-VELAY DEPUIS SAINT-FRONT JUSQU'AU COMPLEXE DE LAVALETTE (GR161a), COMPLEXE DE LAVALETTE (chapelette) (GL085b), COMPLEXE DE LAVALETTE (lavalette) (GL085a)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-sage-lignon-du-velay-reglement0>

Evaluer cette notice:

